

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Gagnez des billets pour voir Kevin Lacroix en action !

1. ORGANISATEUR DU CONCOURS

Le concours **Gagnez des billets pour voir Kevin Lacroix en action** est tenu et organisé par NAPA CANADA (ci-après nommée « l'Organisateur »).

2. DURÉE DU CONCOURS

Le concours se déroule au Canada durant la saison des courses [NASCAR Canada Série](#) selon l'horaire de la Série et dans les différentes villes où se tiendront les courses. (Ci-après nommée « Durée du concours »).

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours, une personne doit :

- Être résidente de la province où la course se tiendra ;
- Être âgée de 18 ans ou plus le 1^{er} juin 2024 ;
- Être membre [NAPA Récompenses](#).

4. COMMENT PARTICIPER

La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour participer au présent concours, une personne doit respecter les conditions d'admissibilité ainsi que les autres conditions énoncées au présent règlement. Sous réserve des limitations contenues au présent règlement, il suffit de vous inscrire selon les informations et critères partagés sur nos réseaux sociaux.

Limite : Une (1) seule participation par personne.

5. DESCRIPTION DU PRIX

La participation au présent concours donne la chance de gagner le prix suivant : une paire (2) de billets pour une course à venir, telle que mentionnée sur nos réseaux sociaux et sur une période donnée. (Le type de billets à gagner peut varier d'un site de course à l'autre. Aucune dépense n'est incluse telle que le transport, le stationnement, l'hébergement, ni les repas et les breuvages).

6. CONDITIONS PARTICULIÈRES RELIÉES AU PRIX

Le prix est non transférable, non monnayable, non cessible et non échangeable.

7. TIRAGE

7.1 Il y aura un tirage au sort parmi l'ensemble des participations admissibles reçues. Le tirage aura lieu au moins 15 jours avant la course, devant un témoin parmi les employés de NAPA CANADA, dans les bureaux de cette dernière au 7025 Ontario Est, Montréal (Québec), H1N 2B3.

7.2 Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues pendant la Durée du concours.

7.3 NAPA CANADA se réserve le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une participation non conforme au présent règlement.

8. LIMITATION DE PARTICIPATION ET EXCLUSIONS

8.1 Le nombre de participations par personne est limité suivant les dispositions de la clause 4 du présent règlement.

8.2. Sont exclus du concours les employés, les mandataires, les dirigeants, les administrateurs et les représentants de NAPA CANADA et de ses sociétés affiliées, de même que toutes les personnes avec lesquelles ceux-ci sont domiciliés.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES

9.1 Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné au hasard devra respecter les autres conditions suivantes :

- Répondre au courriel envoyé par l'Organisateur afin d'être informé des modalités de remise de son prix dans les 48 h après le premier contact. À défaut de quoi il perdra son droit au prix ;
- Confirmer qu'il remplit les conditions d'admissibilité et les autres exigences du présent règlement.

9.2 Limite de responsabilité - Le gagnant du prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur, ses agences de publicités et de promotion, leurs employés, agents et représentants de :

- Tout dommage, préjudice ou perte qu'il pourrait subir à la suite de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix. Chaque participant sélectionné reconnaît qu'à compter du moment où il est informé des modalités de remise de son prix, l'exécution des obligations liées au prix devient l'entière et exclusive responsabilité des différents fournisseurs de produits et services ;
- Toute responsabilité découlant du mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau qui pourrait limiter la possibilité pour une personne de participer au concours ou l'en empêcher ;
- Tout dommage ou toute perte pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel et par la transmission de toute information visant la participation au présent concours.

9.3 Modification du concours - L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours, comme prévu dans le présent règlement.

9.4 Acceptation du prix – Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra en aucun cas être en totalité ou en partie transféré à une autre personne sous réserve de ce qui est autrement prévu, le cas échéant.

9.5 Texte du règlement - Le texte du règlement du concours est disponible en français et en anglais à l'adresse web suivante : naparacingconcours.com et naparacingcontest.com. En cas

de divergence entre la version française et la version anglaise du règlement, la version française prévaudra.

9.6 Toute personne qui participe à ce concours dégage Meta de toute responsabilité et reconnaît explicitement que ce concours n'est en aucun cas parrainé, soutenu ou géré par Meta, ni y est associé.

9.7 Calendrier des courses et des périodes d'inscription :

Autodrome	Ville	Date de la course	Période d'inscription
Canadian Tire Motorsport Park	Bowmanville, ON	19 mai	–
Autodrome Chaudière	Vallée-Jonction, QC	1er juin	20 – 26 mai
Eastbound International Speedway	Avondale, NL	22 juin	22 – 28 avril
Riverside International Speedway	Antigonish, NS	29 juin	27 mai – 3 juin
Riverside International Speedway	Antigonish, NS	30 juin	27 mai – 3 juin
Ohsweken Speedway	Ohsweken, ON	11 juillet	10 – 16 juin
Sutherland Automotive Speedway	Saskatoon, SK	20 juillet	24 – 30 juin
NAPA 300, Edmonton International Raceway	Wetaskiwin, AB	27 juillet	1 – 7 juillet
Grand Prix de Trois-Rivières	Trois-Rivières, QC	11 août	8 – 14 juillet
Delaware Speedway	Delaware, ON	17 août	15 – 21 juillet
Circuit ICAR	Mirabel, QC	24 août	22 – 31 juillet
Canadian Tire Motorsport Park	Bowmanville, ON	1er septembre	1 – 7 août
Autodrome Montmagny Speedway	Montmagny, QC	22 septembre	8 – 15 août

L'emploi du masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.